

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Rapport public**Date d'émission du rapport :** le 19 février 2026**Numéro d'inspection :** 2026-1475-0002**Type d'inspection :**

Plainte

Titulaire de permis : Sharon Farms & Entreprises Limited**Foyer de soins de longue durée et ville :** Earls Court Village, London**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 17, 18 et 19 février 2026.

L'inspection concernait :

- Le signalement : n° 00169155 – plainte concernant des températures froides dans tout le foyer.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant l'inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION**AVIS ÉCRIT : Température ambiante**

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 24 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22

Température ambiante

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Paragraphe 24 (3) La température qui doit être mesurée en application du paragraphe (2) est consignée au moins une fois le matin, une fois l'après-midi, entre 12 h et 17 h, et une fois le soir ou la nuit.

Un examen des registres de température du foyer sur une période de deux mois a montré que les températures dans des zones particulières n'étaient pas systématiquement surveillées ou documentées pendant plusieurs quarts de travail à tous les étages.

Sources : observations dans le foyer, examen des dossiers des températures ambiantes dans le foyer, politique du foyer concernant les températures ambiantes et le refroidissement (Air Temperature and Cooling Requirements) et entretiens avec les membres du personnel.